



AUBERGENVILLE INFOS #111

Automne 2025



LA POLICE MUNICIPALE D'AUBERGENVILLE À VOTRE SERVICE

Retrouvez toute l'information sur www.aubergenville.fr

 AUBERGENVILLE ET VOUS -  @Aubergenville -  Aubergenvilletvous

**RENDEZ-VOUS SAMEDI 6 DÉCEMBRE
AU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN**



**ANIMATIONS
À PARTIR DE
10H30**

**SOYONS FORT !
ET ENSEMBLE,
NOUS FERONS BOUGER LES LIGNES**

FAITES UN DON AU **3637** LA LIGNE DU DON OU SUR **TELETHON.FR** LE DON EN LIGNE
SERVICE GRATUIT + PRIX APPEL

TOUT LE PROGRAMME SUR WWW.AUBERGENVILLE.FR

ÉDITO



Chères Aubergenvilloises,
chers Aubergenvillois,

Bien-vivre ensemble, dans une ville où il fait bon vivre, c'est d'abord se sentir en sécurité, à son domicile comme dans l'espace public. Notre police municipale est dans ce cadre un acteur majeur de la tranquillité publique. Véritable police de terrain, elle est à votre écoute, proche de vous afin de répondre au mieux à vos attentes et à vos besoins. Son rôle est de faire respecter les lois et de s'assurer que chacun d'entre nous puisse vivre dans un environnement sûr et serein. Forces de proximité, ses agents jouent un rôle clé dans la lutte contre toutes les formes d'incivilités en misant avant tout sur la pédagogie et la bienveillance. Ils sont ainsi pleinement mobilisés afin de faire respecter le code de la route, les règles de stationnement, l'exécution des arrêtés municipaux, ainsi que tous les délits relevant du code pénal. Ils

assurent également votre sécurité ainsi que celle des biens et sont régulièrement parmi les premiers présents sur les lieux pour les sécuriser en cas d'accident de la route ou de danger. Acteurs majeurs en termes de prévention, ils permettent à la Ville de mener de nombreuses actions de sensibilisation dans les écoles, auprès des jeunes, des seniors, des familles. Le dialogue constructif et constant qui est alors noué, y compris avec les commerçants, les riverains et les associations, est un des meilleurs moyens pour essayer de se comprendre et de se respecter.

Je tiens d'ailleurs à rappeler, si besoin est, qu'il est important de respecter les policiers autant qu'ils vous respectent. Les agents de la police municipale sont des femmes et des hommes qui assurent des missions difficiles. Ils sont là pour nous protéger, aider et garantir que les lois soient respectées. Ils veillent sur nos quartiers, nos écoles, et nos espaces publics. Se montrer respectueux, les écouter, et suivre les consignes données, c'est aussi participer à ce bien vivre-ensemble qui nous tient toutes et tous à cœur à Aubergenville.

Gilles Lécole,
Votre Maire

**“ La police municipale, acteur
majeur de la tranquillité et de la
sécurité à Aubergenville ”**

Journal édité par la mairie d'Aubergenville

1, avenue de la Division Leclerc - 78 410 Aubergenville - 01 30 90 45 00

Directeur de la publication : Gilles Lécole - Directrice de la rédaction : Virginie Meunier - Journaliste : Frédéric Ragot

Maquette : Florian Ibanez - Photos : Service communication - Adobe Stock - Impression : Imprimea

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro

www.aubergenville.fr - [f](#) Aubergenville et vous - [X](#) @Aubergenville - [i](#) Aubergenvilletous

VOTRE VILLE

P5

ITINÉRANT EN VALLÉE DE SEINE
BLUES #26
SUR **SEINE**



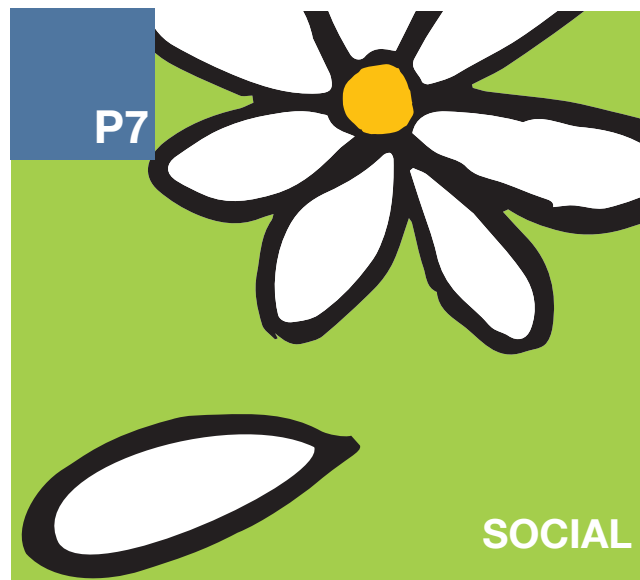
CULTURE

P6



ENVIRONNEMENT

P7



SOCIAL

P8



PRÉVENTION



26^e édition du festival Blues sur Seine

Le festival itinérant Blues sur Seine fera une nouvelle fois étape à Aubergenville pour des rendez-vous d'exception. Le 13 novembre, le théâtre de la Nacelle accueillera à 10h et 14h le spectacle «Rag'n Boogie» uniquement réservé aux scolaires. Toujours à la Nacelle, un double plateau - Alela Diane et Mazingo - sera à savourer le 16 novembre. Réservation sur <https://bluessurseine-billetterie.mapado.com/> (Tarif plein : 19.50 €/Tarif réduit : 17 €/Tarif - de 12 ans : 13 €).

Enfin, le 21 novembre, à 21h, Kevin Denard viendra présenter son projet mélangeant blues et musiques indiennes à la Maison de Voisinage. Le concert est gratuit sur réservation auprès de la Maison de Voisinage au 01 88 01 00 15 ou par mail accueil.mdv@aubergenville.fr

Il est important de souligner qu'à Aubergenville, la culture tient une place centrale et rayonne à travers l'ensemble des structures municipales et associatives, grâce à l'implication continue de leurs équipes et partenaires dans l'organisation de concerts, d'expositions et de spectacles.

[Vous pouvez découvrir l'ensemble de la programmation de cette 26^e édition du Festival Blues Sur Seine sur www.blues-sur-seine.com/blues-sur-seine-2025](https://www.blues-sur-seine.com/blues-sur-seine-2025) et toute la programmation culturelle d'Aubergenville sur www.aubergenville.fr

— ENVIRONNEMENT

L'automne au jardin, une saison clé et chargée !

Pause hivernale pour la collecte des déchets végétaux

Le ramassage des végétaux en porte-à-porte s'apprête à faire sa traditionnelle pause hivernale. La dernière collecte de l'année pour les déchets végétaux aura lieu le lundi 24 novembre. Les services déchets de la Communauté urbaine reprendront leurs tournées à l'approche du printemps, lorsque la production de déchets liée aux travaux de jardinage s'intensifiera. Rendez-vous sur l'application mobile Infos déchets GPSEO pour plus d'informations.

En automne, bichonnez votre jardin

L'automne est là, les températures descendent et l'air se charge d'humidité. La chute des feuilles et des fruits d'automne (châtaignes, marrons...) débute et va s'intensifier. La sève est descendante et les végétaux vont bientôt se mettre en dormance. Il est important d'effectuer les derniers petits travaux dans votre jardin. Continuez la tonte des gazons mais surtout en évitant de tondre trop court. Il faut progressivement remonter la hauteur de coupe. La graminée sera plus résistante aux futures périodes de froid. En parallèle, un apport d'engrais diminué en Azote mais plus riche en Phosphore et Potasse renforcera le système racinaire et augmentera la résistance des plantes. Retirez les feuilles mortes tombées, notamment sur les gazons, pour favoriser l'aération du sol et laisser la lumière passer. Vous pouvez les disposer aux pieds de vos massifs d'arbustes ou encore sur vos parcelles vides au potager. Taillez les haies et broyez les branches pour vous éviter des trajets à la déchetterie et aussi pour créer un broyat qui vous permettra de pailler vos massifs, pieds d'arbres et d'arbustes, Munissez-vous d'un broyeur à branche. Ces rémanents sont utiles pour le paillage et aussi pour faire des composts de qualités. Coupez les fleurs fanées des rosiers et de certaines vivaces. Ne rabattez pas ces dernières, en période hivernale. De nombreux insectes utiles au jardin s'y réfugient (coccinelle...). Désherbez les massifs de vivaces,



d'arbustes, décompactez le sol, apportez un peu de compost et épandez un paillage qui protégera le sol du tassement et les plantes du froid. Ces actions faciliteront le drainage des sols lourds. Réussissez vos plantations. Vous pouvez commencer les plantations de plantes bi-annuelles et vivaces ainsi que les bulbes de printemps (crocus, tulipes, narcisses...). La plantation d'arbres et d'arbustes en conteneur peut se faire dès à présent. Pour la plantation à racines nues, attendez plutôt la deuxième quinzaine de novembre et avant les fortes gelées. Pour aider les hérissons et la petite faune locale, laissez, au pied des haies ou dans un coin du jardin, un petit tas de branches et des feuilles qui serviront peut-être d'abris pendant l'hiver.

Entretien devant chez vous, c'est obligatoire !

Que vous soyez propriétaire ou locataire d'une maison individuelle, il est essentiel de respecter les obligations légales en matière d'entretien de l'espace devant chez soi et sur son trottoir. Vous

devez notamment tailler régulièrement les branches susceptibles de gêner la circulation des piétons comme des véhicules. Désherbez vos trottoirs, murs et clôtures, et retire toutes les feuilles mortes et les fruits présents sur votre trottoir. En hiver, vous devez également assurer l'entretien sur la portion devant chez vous et retirer la neige, la glace ou tout autre élément pouvant constituer un danger ou un obstacle pour les passants. N'hésitez pas également à verser du sel ou du sable pour limiter les risques de chute en cas de neige ou de verglas.

La distribution de composteurs à tarif préférentiel se poursuit

La Communauté urbaine GPS&O poursuit sa distribution de composteurs de 400L à tarif préférentiel. Pour rappel, le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 100 kg par habitant par an -

soit une cure d'amincissement d'1/3 du poids de votre poubelle ! Il contribue aussi à la réduction des végétaux déposés en déchetterie ou collectés et constitue un moyen écologique, simple, efficace et gratuit de prendre soin de votre jardin et de vos plantations. La prochaine journée de distribution aura lieu le dimanche 24 novembre de 18h à 20h au Centre Technique Communautaire Gaia, Bâtiment Gaia, rue du Clos Reine, à Aubergenville. Une initiation gratuite au compostage sera proposée le jour de la remise du matériel et vous pouvez également suivre des webinaires de formation au compostage (4 dates en novembre)



Retrouvez toutes les informations sur <https://gpseo.fr>

— SOCIAL

Engagez-vous auprès d'un enfant protégé par l'Aide Sociale à l'Enfance

Le Département des Yvelines vous propose de vous engager bénévolement auprès des enfants suivis et protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ces derniers ont en effet besoin d'un cadre de vie stable. Du parrainage de proximité à un accueil le temps d'un week-end, voire un hébergement plus long à votre domicile, votre engagement peut prendre plusieurs formes, selon vos disponibilités. C'est vous qui choisissez la forme d'accueil, qui sera aussi en adéquation avec le projet de l'enfant

volontaire pour cet accueil. Cet engagement solidaire permet à l'enfant de grandir sereinement, de nouer avec vous des liens privilégiés et durables pour bénéficier d'un soutien affectif et éducatif primordial pour son bien-être. Une évaluation, un accompagnement et une indemnisation spécifiques sont proposés aux personnes intéressées. Que vous ayez un peu ou beaucoup à partager avec eux, votre engagement peut faire la différence ! Intéressé(e) ?

**Que vous ayez
un peu,
beaucoup,
passionnément
à donner,
engagez-vous
auprès d'un enfant
protégé par
l'aide sociale
à l'enfance.**

PLUS D'INFORMATIONS : accueilbenevoleASE@yvelines.fr



Devenez bénévole !
accueilbenevoleASE@yvelines.fr



Yvelines
Le Département

— PRÉVENTION

Les règles à connaître et à appliquer

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... Les **Engins de Déplacement Personnels Motorisés (EDPM)** apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Ils permettent notamment à leurs usagers d'effectuer des trajets silencieux et respectueux de l'environnement, en favorisant les petits trajets en trottinette plutôt qu'en transports en commun ou véhicules par exemple. Eux-mêmes classés comme « véhicules » face à leur recrudescence et certains mauvais comportements, ils nécessitent que les règles du code de la route soient appliquées pour garantir la sécurité de leurs utilisateurs et des autres usagers.

Les règles d'usage des EDPM

Pour circuler en toute légalité et garantir la sécurité de tous, l'utilisation des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) est encadrée par plusieurs interdictions et obligations concernant le conducteur et l'utilisation de l'engin.

Interdictions liées au conducteur

- La conduite est interdite aux personnes de moins de 14 ans.
- Il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou après usage de stupéfiants (règle similaire à celle des cyclistes).
- Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif (écouteurs, casque audio) susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main pendant la conduite.

Interdictions liées à l'engin et à la circulation

- Il est interdit d'être à plusieurs sur l'engin. L'usage est exclusivement personnel, le transport de passagers est donc strictement prohibé.
- Il est formellement interdit de circuler sur les trottoirs. Si vous devez emprunter le trottoir, l'engin doit être tenu à la main et vous devez marcher.

LES OBLIGATIONS CLÉS POUR CIRCULER EN EDPM

Pour garantir la sécurité de tous et respecter la réglementation, la circulation en Engin de



Déplacement Personnel Motorisé est soumise à des règles strictes concernant l'assurance, la vitesse et le lieu de circulation.

ASSURANCE : UNE COUVERTURE OBLIGATOIRE

• STATUT DE VÉHICULE

L'EDPM est considéré par le Code des assurances comme un **véhicule terrestre à moteur**.

• OBLIGATION D'ASSURANCE

Par conséquent, la souscription à une **assurance responsabilité civile spécifique** est obligatoire, que l'engin soit votre propriété privée ou qu'il soit utilisé dans le cadre d'un service de location en libre-service (free-floating).

• QUI ASSURE ?

C'est toujours le **propriétaire de l'EDPM** qui doit souscrire cette assurance obligatoire. Dans le cas de la location, c'est donc l'opérateur du service qui est responsable de l'assurance de l'engin.

• VITESSE MAXIMALE

Les EDPM doivent obligatoirement être bridés à une vitesse maximale de 25 km/h. Il est strictement interdit de débrider son engin.



RÈGLES DE CIRCULATION

• EN AGGLOMÉRATION

Vous devez obligatoirement circuler sur une piste cyclable ou une bande cyclable lorsqu'elle existe.

• HORS AGGLOMÉRATION

La circulation est interdite sur la chaussée. Elle est obligatoire sur les voies vertes et les pistes cyclables uniquement.

Les sanctions en cas de non-respect

- La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro-réfléchissant : **35 euros d'amende.**
- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : **135 euros d'amende.**
- Si vous circulez avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son : **90 euros d'amende.**
- Si vous circulez sur une voie interdite (voies express et autoroutes, ainsi que sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable) : **135 euros d'amende.**
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : **135 euros d'amende.**
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : **1 500 euros d'amende.**
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre EDPM ou si vous vous faites remorquer : **35 euros d'amende.**

AMÉLIORER VOTRE VISIBILITÉ À TROTINETTE ÉLECTRIQUE (OU AUTRE EDPM)

Les équipements obligatoires et facultatifs autorisés

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES SUR L'EDPM

- Feu avant non clignotant
- Avertisseur sonore
- Freins avant et arrière
- Catadioptres de roues orange
- Catadioptres latéraux orange
- Feu arrière rouge non clignotant
- Gilet réfléchissant (*obligatoire uniquement hors agglomération*)

ÉQUIPEMENTS FACULTATIFS AUTORISÉS SUR L'EDPM

- Feux de position (avant ou arrière non clignotants)
- Feux indicateurs de direction (clignotants)
- Feu stop

ÉQUIPEMENTS FACULTATIFS AUTORISÉS PORTÉS PAR LE CONDUCTEUR

Ces dispositifs peuvent être portés (par exemple intégrés au casque ou au sac à dos) en complément des feux déjà obligatoires sur l'EDPM

- Feu de position (avant ou arrière)
- Feux indicateurs de direction (clignotants)
- Feu stop
- Gilet réfléchissant
- Casque
- Rétroviseur
- Dispositifs fluorescents ou rétroréfléchissants (obligatoires hors agglomération)

BON À SAVOIR

QUELQUES RÉFÉRENCES JURIDIQUES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

- Le Décret 2019-1082 du 23 octobre 2019 venant réglementer les E.D.P.M
- Le Décret 2022-31 du 14 janvier 2022 venant réglementer les cyclomobiles
- Le Décret 2023-848 du 31 août 2023 venant réglementer les EDPM et les Cyclomobiles (tout conducteur devant être âgé d'au moins 14 ans)
- Le Décret 2024-1074 du 29 novembre 2024 permettant aux conducteurs de Cycles, d'EDPM et de Cyclomobiles d'équiper leurs engins d'éclairages, de feux et de dispositifs



POLICE
MUNICIPAL

AUBERGENVILLE

AZ 979 NG



PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ, ADAPTABILITÉ ET RÉACTIVITÉ : LA POLICE MUNICIPALE D'AUBERGENVILLE À VOTRE SERVICE

Première force de proximité de la commune, la police municipale veille sur la sécurité des habitants et des biens en jouant avant tout la carte de la pédagogie, de la prévention et de la médiation.

PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ, ADA RÉACTIVITÉ : LA POLICE MUNICIPALE D'A VOTRE SERVICE

Ils portent fièrement la devise du poste - « **À cœur vaillant rien d'impossible** » - sur leur uniforme. Une devise qui leur ressemble et les rassemble tant les 10 agents de police municipale et les 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) d'Aubergenville font preuve au quotidien de détermination, de courage et de persévérance dans l'exercice de leurs missions. Placés sous l'autorité directe du maire qui possède des pouvoirs de police générale sous le contrôle administratif du préfet de département, les membres de la police municipale sont chargés de veiller au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Aubergenville n'est pas épargnée par la petite et moyenne délinquance qui frappe la plupart des villes de France. Les incivilités peuvent prendre plusieurs formes : dépôts sauvages, jets de détritus, tapages, stationnement gênants, vitesses excessives en ville, rodéos urbains, animaux dangereux en liberté, mais aussi dégradations de biens publics et/ou privés, trafics de stupéfiants, vol de véhicule, cambriolage... Des actes susceptibles d'indisposer les habitants et de troubler leur quiétude.



LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

La ville est engagée dans une politique active destinée à lutter contre ces manquements aux règles de comportement en société. La police municipale est dans ce cadre chargée de faire respecter les arrêtés de police pris par le maire, constater et chercher les auteurs d'éventuelles infractions et rédiger des procès-verbaux de contravention le cas échéant. Elle veille, par exemple, à faire respecter le code de la route



ainsi que devant les entrées et sorties des écoles. « C'est vraiment ce qui fait notre force, assure Laurent Sarfati. Par notre présence quotidienne dans les rues d'Aubergenville, nous jouissons d'une excellente connaissance du terrain et des situations nécessitant une vigilance accrue, ce qui nous permet de nous adapter et d'être très réactifs, et nous tissons également des liens très étroits avec la population afin de répondre au mieux à leurs attentes et à leurs besoins. » Écouter, rassurer, renseigner, orienter, prévenir les actes délinquants et faire respecter la réglementation sont les priorités des agents. Ceux-ci sont également présents sur tous les événements organisés par la commune, des vœux aux fêtes de la ville en passant par la parade lumineuse, les cérémonies commémoratives, le feu d'artifice... Ils assurent un périmètre de sécurité ou encore procèdent à l'inspection visuelle des bagages et sacs à main, avec l'autorisation des propriétaires.

(contrôles de vitesse, dépistage d'alcoolémie...), les règles de stationnement, elle agit dans le cas de troubles à la tranquillité publique (bagarres, troubles du voisinage...), elle effectue des constats de logements... « Mais contrairement à une idée reçue, police ne rime pas toujours avec répression, remarque Laurent Sarfati, le chef de service de la police municipale d'Aubergenville. Avant de penser à réprimer, qui doit être l'ultime recours selon moi, nous devons utiliser en priorité toutes les autres voies. » À l'écoute des habitants, les agents jouent avant tout la carte de la pédagogie, de la prévention et de la médiation. Forces de proximité, ils interviennent sur l'ensemble du territoire, en voiture, à pied ou en vélo, dans tous les quartiers,



PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ, ADA RÉACTIVITÉ : LA POLICE MUNICIPALE D'A VOTRE SERVICE



UNE POLICE ARMÉE

Étant en première ligne sur tous types d'événements et se trouvant exposés dans leurs missions de sécurisation, les agents de la police municipale d'Aubergenville sont armés pour apporter une riposte adaptée en cas de besoin « avec une formation obligatoire à l'usage des armes comprenant au moins deux séances de tirs par année et pour chaque arme, et nous avons aussi la chance d'avoir en interne dans notre équipe un moniteur en maniement des armes », souligne Laurent Sarfati. Ils utilisent aussi du matériel de télécommunication dont 10 caméras individuelles portées de façon apparente au moyen d'un support fixé au niveau du torse ou de l'épaule et peuvent s'appuyer sur un système de vidéoprotection performant afin de surveiller la voie publique et les lieux ouverts au public. Les 64 caméras disséminées sur 36 emplacements dans toute la ville permettent de prévenir, dissuader et intervenir si besoin, dans le respect des libertés de chacun.

En charge de la sécurité des citoyens et des biens, la police municipale est aussi un acteur majeur de la prévention. En lien permanent avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire ainsi qu'avec les commerçants et les riverains, elle mène de nombreuses actions de sensibilisation notamment dans les écoles où, dès le primaire, les enfants apprennent avec les agents les bons gestes à adopter en tant que piétons et cyclistes. En lien avec le CCAS, la Maison de Voisinage, le Spot, les



agents interviennent aussi auprès des jeunes, des seniors, des familles. « Nous sommes, par exemple, allés récemment à la rencontre des élèves de seconde du lycée pour les sensibiliser aux dangers du protoxyde d'azote, détaille Laurent Sarfati. Nous pouvons nous rendre au domicile d'une personne en cas de signalement d'une situation de vulnérabilité. La coordination avec les différents acteurs et les actions communes que nous menons avec eux permettent plus de cohérence et d'efficacité. »

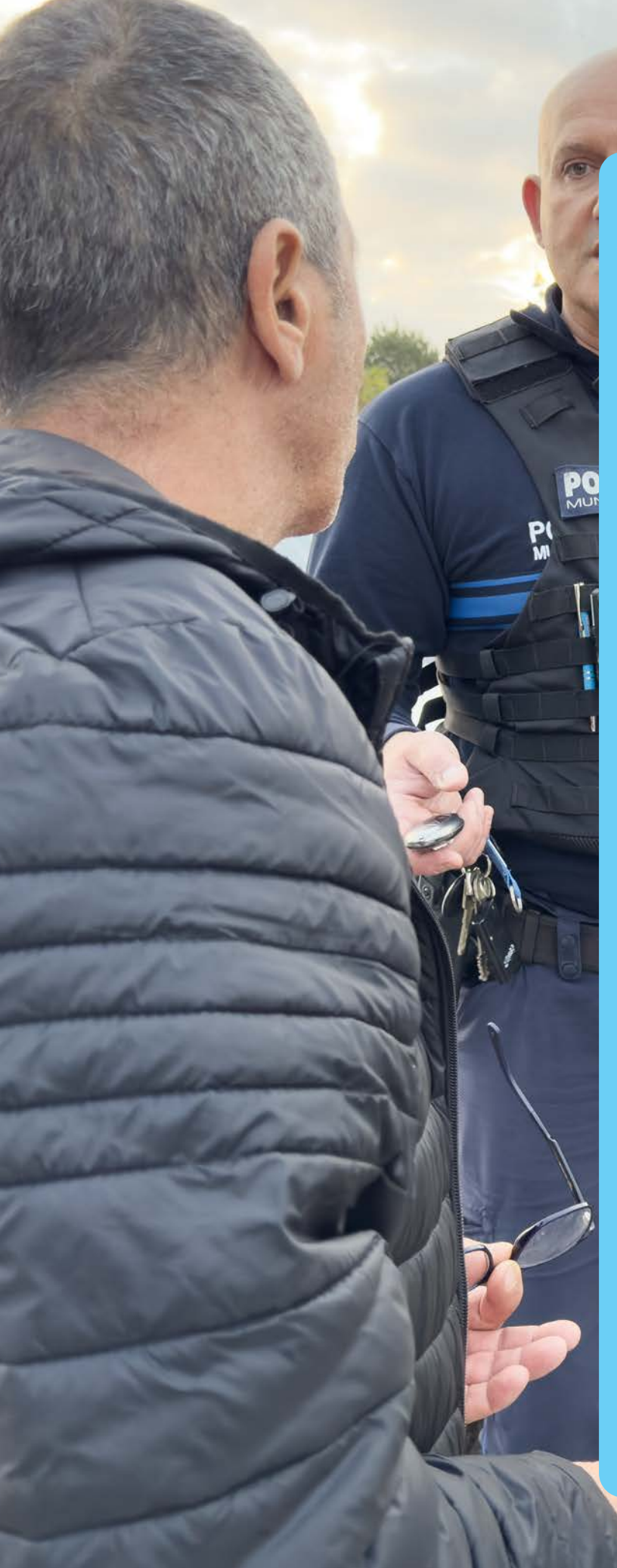
BON À SAVOIR

Les policiers municipaux sont des fonctionnaires territoriaux placés sous l'autorité du maire qui les emploient, mais ont aussi la qualité d'agents de police judiciaire adjoints.

COLLABORATION AVEC LA POLICE NATIONALE

Dans le cadre de ses missions judiciaires, la police municipale peut être amenée à travailler en étroite collaboration avec la police nationale, notamment à travers le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), véritable instance de coordination entre les acteurs locaux. Si elle est compétente pour enregistrer les mains courantes, la police municipale ne prend pas de plainte, ne mène pas d'enquête, ni ne décide de garde à vue. En revanche, ses agents peuvent interpellier et remettre des personnes à la police nationale, procéder à des contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants. Une complémentarité qui renforce l'efficacité des interventions. Une convention avec la RATP et la sûreté ferroviaire (SUGE) permet aussi des interventions des policiers municipaux dans les transports publics situés sur le territoire communal.

L'essentiel des missions de la police municipale d'Aubergenville se concentre en journée en semaine, sauf événements publics particuliers. « Tout le monde peut s'adresser à nous et si besoin, les personnes sont orientées vers d'autres services », conclut Laurent Sarfati.



ZOOM SUR LE PÔLE MÉDIATION DE LA POLICE MUNICIPALE

Si vous rencontrez des difficultés avec vos voisins, que vous souffrez de troubles de voisinage type nuisances sonores, olfactives ou visuelles, la commune dispose d'un pôle médiation qui peut vous accompagner pour trouver une solution à l'amiable. Brigadier-chef Principal au sein de la police municipale d'Aubergenville, Myriam est l'agent référent de ce pôle médiation. Elle est l'oreille attentive d'Aubergenville, la confidente en uniforme qui inspire confiance. Si vous décidez de la solliciter, elle sera à votre écoute pour venir constater à domicile l'ampleur des dégâts s'il y en a, apaiser les tensions, clarifier la situation. Myriam n'est ni juge, ni arbitre. Elle proposera une médiation entre les deux parties ou organisera une rencontre et, en dernier recours, elle essaiera de trouver un autre terme de conciliation. Une attention toute particulière sera portée sans prendre parti et des solutions adaptées au cas par cas seront suggérées et envisagées. Strictement tenue à la confidentialité, Myriam, facilement identifiable avec son matricule 403, sera votre unique interlocuteur et pourra vous orienter. N'hésitez pas à la contacter au 01 30 95 29 77. Le service est totalement gratuit. En 12 ans de cas traités, la moyenne de réussite de ces médiations se situe entre 50 et 60 %.



LE POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Les agents vous accueillent au poste de police municipale situé au 10 rue Gaston Jouillerat pour réaliser tous types de démarches et notamment :

- Dépôt de main courante en cas de nuisances, trafics, troubles divers...
- Demande de bon de restitution pour un véhicule mis en fourrière
- Déclaration de chien dangereux
- Déclaration d'objets ou d'animaux trouvés
- Demande d'inscription au dispositif Tranquillité vacances
- Demandes d'informations diverses...

ACCUEIL SECRÉTARIAT :

Horaires :

- Lundi : 13h30-17h
- Mercredi : 13h30-17h
- Vendredi : 9h-12h30

SERVICE INTERVENTION :

Horaires :

- Du lundi au jeudi : 8h - 20h
- Le vendredi : 8h - 19h30

CONTACT

01 30 95 29 77

LES CÔTES NORMANDES



— PORTRAIT —

À la tête de la boucherie « Les Côtes Normandes » au centre commercial d'Acosta, Alani Rodrigues a construit sa réputation sur des produits de qualité à des prix abordables, mais aussi sur sa convivialité et sa proximité avec ses clients.

— ALANI RODRIGUES

Avec Alani Rodrigues, le commerce de proximité n'a jamais aussi bien porté son nom. Sa boucherie « Les Côtes Normandes » au centre commercial d'Acosta est bien plus qu'un simple lieu d'achat. Certes, la clientèle qui pousse sa porte vient y chercher des produits frais et de qualité à un prix – très – abordable. Mais elle y trouve aussi et surtout du lien social, de la convivialité, de la proximité et beaucoup de chaleur humaine. « Dans mon métier, les tâches du quotidien sont vraiment diverses et variées, entre l'approvisionnement, la découpe de la viande, la préparation, la vente, etc, et je suis impliqué à chaque étape, remarque le jeune boucher de 40 ans. Mais le contact avec les clients, parler avec eux des produits, les conseiller sur les meilleurs morceaux, la manière de les cuisiner, avoir aussi leur retour sur ce qu'ils ont aimé ou non sont des moments que j'apprécie particulièrement. » Alani Rodrigues n'est d'ailleurs jamais aussi heureux que quand sa boutique ne désemplit pas et qu'il peut étaler tout son savoir-faire devant ses habitués ou les clients de passage. « J'aime bien faire un peu le « show » dans les moments intenses d'activité pour mettre en appétit et donner envie de consommer mes produits », sourit-il. Des produits sélectionnés avec soin auprès des éleveurs normands et des différents fournisseurs et partenaires avec lesquels il travaille et dont il exige le meilleur, comme son père le lui a appris.

Bon et beau à la fois

Le natif de Bonnières-sur-Seine dans les Yvelines est tombé dans le métier dès son plus jeune âge. « Nous vivions au-dessus de la boucherie familiale au centre du village et dès la sortie de l'école et aussi le week-end, je venais aider mon père et c'est comme ça que j'ai appris les ficelles de la profession, raconte-t-il. Mais mes parents envisageaient un métier moins contraignant pour moi. » Après ses études en design graphique, l'Yvelinois travaillera dans le secteur de la communication quelques années avant de revenir vers sa

véritable passion. « À 27 ans, je suis retourné sur les bancs de l'école, car même si je savais préparer les viandes, accorder les mets et les vins, et que je connaissais les différents types de cuisson, il me fallait apprendre le travail de base de la viande, découper, désosser, séparer, etc... », explique-t-il. Son côté créatif et sa rigueur graphique s'expriment toujours aujourd'hui les couteaux en main. « Ce que je propose doit être non seulement bon, mais aussi beau et je suis donc très attentif à la présentation des produits en vitrine », assure-t-il.

Il ne compte pas ses heures

Présent à Aubergenville depuis 2015 suite à la décision de son père, séduit par le potentiel du local et l'ambiance conviviale de la commune, de racheter l'ancienne boutique de Jean-Paul Disario tout en confiant les clés à son fils, Alani Rodrigues a repris seul les rênes de la boucherie il y a 5 ans. Depuis, sa réputation ne cesse de grandir pour dépasser les frontières du quartier et même de la ville. Les clients de toutes les Yvelines se pressent derrière son comptoir pour goûter à ses spécialités cuisinées, dont certaines rappellent ses origines portugaises. Celui qui est également secrétaire de la fédération des Yvelines de Boucherie ne compte pas ses heures - près de 70 par semaine ! - pour faire tourner sa boutique, avec l'aide de son personnel et le soutien inconditionnel de son épouse « Rien ne serait possible sans sa logistique quotidienne », rigole-t-il. Il ne manque jamais une occasion de s'impliquer dans la vie de la commune, que ce soit en participant à différents événements festifs ou en soutenant les acteurs associatifs locaux. Papa de deux enfants, à qui il transmet le goût des bonnes et belles choses, il aime aussi s'adonner à sa nouvelle discipline de cœur, la chouie à la crosse, un antique sport normand qu'il a découvert il y a deux ans. Entre tradition et passion, Alani Rodrigues a décidément toujours bon goût.

— EN IMAGES

**13 JUILLET
FÊTE NATIONALE**



**DU 6 AU 11 OCTOBRE
SEMAINE BLEUE**



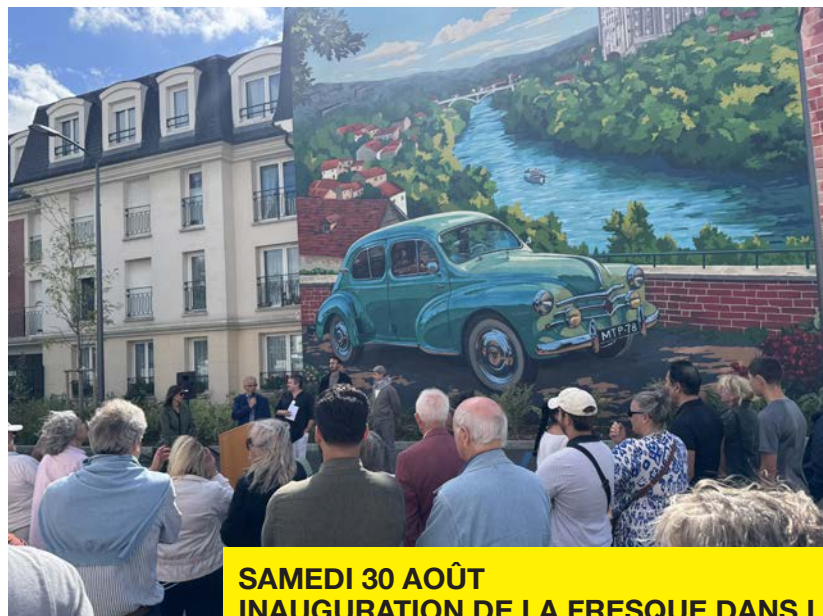
**COMMÉMORATION DE L'APPEL
DU 18 JUIN**



**SAMEDI 13 SEPTEMBRE
FÊTE DE LA MAISON DE TOUS**



**SAMEDI 11 OCTOBRE
JOURNÉE NATIONALE DU COMMERCE DE
PROXIMITÉ**



**SAMEDI 30 AOÛT
INAUGURATION DE LA FRESQUE DANS LE
QUARTIER DE LA GARE**

**SAMEDI 21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE**



**SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 OCTOBRE
OCTOBRE ROSE**



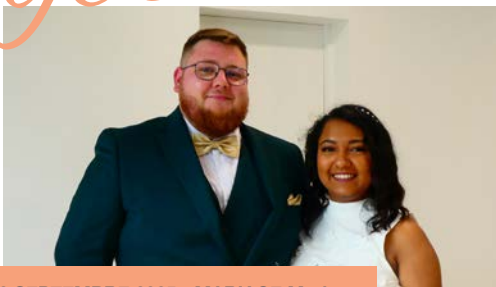
**DIMANCHE 7 SEPTEMBRE
FORUM DES ASSOCIATIONS ET FÊTE
DU SPORT**

**VENDREDI 15 AOÛT
YVELINES CINÉMA**

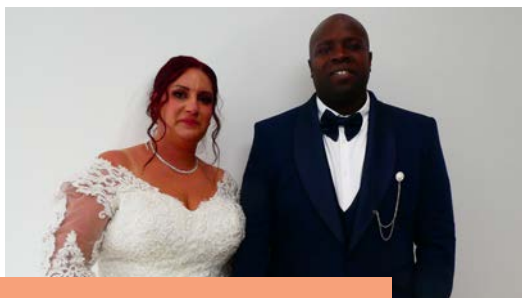
Mariages



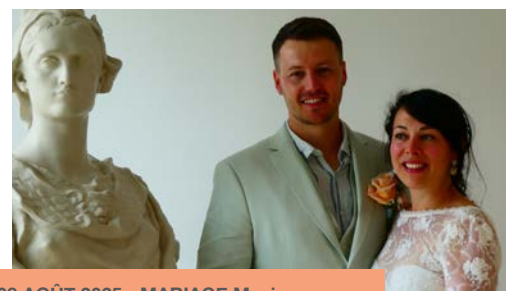
**28 JUIN 2025 - MARIAGE Alexandre
PAMELARD et Déborah TACHON**



**20 SEPTEMBRE 2025 - MARIAGE Marie
FOKEER et Joffrey MERCIER**



**13 SEPTEMBRE 2025 - MARIAGE Jean-
Marc COLY et Marine CONTET**



**08 AOÛT 2025 - MARIAGE Maxime
LÉCOLE et Clara OLIVE**

— TRIBUNES

Les tribunes sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Faire entendre le camp des travailleurs !

Face à la dégradation de la société, face à l'incapacité de ceux qui la dirigent – les capitalistes, face aux attaques contre le monde du travail, aux difficultés croissantes pour finir le mois, aux menaces sur les emplois, il faut que les travailleurs, chômeurs, retraités s'organisent pour se faire entendre.

Toute la société repose sur les travailleurs : sans eux, il ne peut y avoir d'électricité, d'essence, de transports, de produits dans les magasins et de soins dans les hôpitaux. Mais si ceux qui travaillent sont à la base de toute la création de richesse, ils n'en voient guère la couleur. La richesse existe, dégouline même, à un pôle de la société, pas le nôtre.

Exiger nos droits nécessite de se regrouper, s'informer mutuellement, se réunir au travail ou entre voisins. Il faut construire un parti de travailleurs conscients. Les élections nous en offrent l'opportunité. Aucune élection ne pourra changer la vie ni protéger les travailleurs contre les gouvernements et le grand patronat. Mais la présence de listes Lutte ouvrière – Le camp des travailleurs dans le maximum de communes reste un enjeu important, comme ici à Aubergenville.

Notre liste sera composée de travailleuses et

travailleurs en activité, au chômage ou retraités. Pas de professionnels de la politique, mais de travailleurs qui savent ce que veut dire vivre avec un salaire, une pension insuffisants, qui connaissent l'angoisse de ne plus pouvoir payer ses factures ou de ne pouvoir remplacer sa voiture ou son lave-linge.

Il faut que les travailleurs prennent la parole sur tous les terrains, dans leurs luttes, dans la rue, mais aussi à l'occasion des élections. Notre liste affirmera que face à la vie chère, il faut des salaires ou des pensions qui permettent de vivre dignement, indexés sur les prix. Contre le chômage et la précarité, il faut répartir le travail entre tous, sans perte de salaire, en prenant sur les profits faramineux des grandes fortunes.

Elle combattra les propagandes de division et affirmera que les travailleurs ne forment qu'un seul camp, quelles que soient leur origine, leur nationalité, face à la classe capitaliste. Elle combattra la propagande nationaliste guerrière qui vise à les ranger derrière leurs propres exploiters. Elle défendra l'idée que les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes et qu'ils ont les moyens, non seulement de se défendre, mais de diriger la société qu'ils font déjà fonctionner.

Philippe Gommard, groupe Lutte ouvrière

Budget 2026 : l'incertitude nationale, le ras-le-bol local.

Nous ne sommes pas au casino, mais rien ne va plus sur le plan national.

Notre représentation nationale est à la recherche d'un hypothétique budget pour 2026. Avec ces majorités relatives, ces arrangements avec des lois déjà votées et les surenchères des uns et des autres rien n'indique aujourd'hui que la France disposera d'un budget adopté en décembre ni que le gouvernement actuel ne soit pas censuré.

Cette incertitude pèse sur le moral des Français qui aspirent à une meilleure maîtrise des dépenses publiques, à une baisse de la pression fiscale, et, surtout à la restauration de leur pouvoir d'achat.

Au niveau local, le constat n'est guère plus réjouissant. Alors que de nombreuses équipes municipales sont dans l'interrogation pour composer les budgets, notre Maire et son équipe laissent dériver de 46% le coût des 2 terrains de football du parc d'Acosta.

Dans le même temps ce mois-ci nous venons de régler notre taxe foncière en forte hausse pour beaucoup.

Entre crise budgétaire et impasse politique. Qui paie la note ?

Prenons un exemple concret :

En 2020 la part communale d'un contribuable s'élevait à 889€, en 2025 elle est de 1642 €. Pratiquement doublée en 6 ans !

Pourtant aucun nouveau service n'a vu le jour au contraire le Cinéma municipal, lui, a fermé ses portes. Cette spirale n'est pas soutenable. Il faut enrayer cette augmentation fulgurante.

Il est temps de repenser notre politique locale et nationale, non pas avec des algorithmes ou de l'intelligence artificielle, mais avec du bon sens, de la transparence et un véritable engagement humain.

Car avant tout, c'est l'humain qui doit redevenir le cœur de l'action publique.

Thierry MONTANGERAND Ancien Maire

Pour suivre notre actualité, retrouvez-nous sur Facebook : **Pour Aubergenville, poursuivons**

Faire vivre la démocratie dans le respect et la dignité

À l'approche des prochaines élections municipales, notre équipe souhaite rappeler les fondements essentiels de la vie démocratique locale : le respect, la dignité et la responsabilité collective. La démocratie ne se limite pas à un scrutin. Elle se vit chaque jour, à travers le dialogue, la participation citoyenne et la confrontation constructive des idées.

Être élu local, c'est avant tout servir l'intérêt général. C'est un engagement sincère, exigeant et parfois difficile, qui demande du temps, de la disponibilité et un véritable dévouement envers la collectivité. Dans cet esprit, nous tenons à saluer l'ensemble des élus, de toutes sensibilités, pour leur engagement au service de la commune et de ses habitants. Les différences d'opinion enrichissent le débat démocratique, à condition qu'elles s'expriment dans le respect mutuel.

Nous souhaitons également rappeler avec force le respect dû aux agents municipaux. Chaque jour, ils œuvrent avec professionnalisme et discrétion pour assurer la continuité du service public, entretenir nos équipements, accompagner les familles, soutenir les plus fragiles et faire vivre notre commune. Leur travail mérite reconnaissance et considération. Les agents municipaux ne doivent jamais être pris à partie ni utilisés dans les débats politiques. Ils sont les garants

du bon fonctionnement de la collectivité et de la neutralité du service public.

Dans une période où les tensions peuvent parfois s'exacerber, notamment sur les réseaux sociaux, il est de notre devoir collectif de veiller à préserver un climat d'échanges apaisé. La critique est légitime lorsqu'elle porte sur les idées, les choix ou les projets. Elle devient destructrice lorsqu'elle s'attaque aux personnes, qu'elles soient élues ou agents.

Les prochaines élections doivent être un moment fort de démocratie, où chacun présente son projet dans un esprit d'écoute, de respect et de responsabilité. Les habitants attendent de leurs représentants qu'ils soient exemplaires, qu'ils fassent preuve de transparence et qu'ils placent l'intérêt général au-dessus des considérations partisans.

Notre équipe municipale s'engage à poursuivre son action dans cet esprit. Ensemble, élus, agents et citoyens, faisons vivre une démocratie locale digne, respectueuse et constructive — à la hauteur des valeurs républicaines qui nous rassemblent.

L'équipe de la Majorité Municipale
« Aubergenville Horizon »

— PERMANENCES

• **Du maire** (de 15h à 17h)

Les vendredis 14 novembre et 12 décembre 2025

Sur rendez-vous au 01 30 90 45 05 ou 01 30 90 45 88 ou par mail : cabmaire@aubergenville.fr

Aucune permanence pendant les vacances scolaires.

• **Des élus municipaux**

Les adjoints au Maire et les conseillers municipaux délégués vous reçoivent sur rendez-vous. Si vous souhaitez les rencontrer, contactez le secrétariat du Maire au 01 30 90 45 05 ou 01 30 90 45 88 - Mail : cabmaire@aubergenville.fr

• **Du sénateur Sophie PRIMAS**

Sur rendez-vous le mardi, au 01 30 90 28 41 ou par mail à : sophieprimas@orange.fr
15 avenue Charles de Gaulle à Aubergenville.

• **Du député Dieynaba Diop**

Permanence parlementaire : 47 rue Aristide Briand, 78130 Les Mureaux.
Contact : dieynaba.diop@assemblee-nationale.fr

LA FÊTE DE

L'HIVER



**À PARTIR
DE 11H**

MARCHÉ DE NOËL
ANIMATIONS
RESTAURATIONS

**FEU
D'ARTIFICE
18H**

AU PARC DU CHÂTEAU DU VIVIER

13 DÉCEMBRE 2025

RETROUVEZ-NOUS SUR LE SITE
AUBERGENVILLE.FR